

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250923-109-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

N° 109/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 septembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 septembre 2025

Objet de la délibération :

Fixation loyer logement Maison
des Services Amancey

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	14
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	65

Résultat du vote	
- Pour :	65
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-trois septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Procuration

Suppléé(e)s

Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DALOZ, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascale GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Florance PAUL, Rémy PAUL, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Excusé(e)

Absent(e)s

Guillaume AYMONIN, Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLLOT, Laurence BREUILLLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte-tenu de son habitabilité, il est nécessaire de fixer le montant du loyer pour le logement intercommunal situé dans la Maison des Services sis 11 rue du four à Amancey.

Il est proposé un loyer mensuel de 400€ (pas de charge).

Le montant du loyer sera révisable annuellement à compter de la date de signature du bail selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Le dépôt de garantie serait fixé à un loyer soit 400€.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à signer un bail de location pour ce logement
- de fixer le loyer mensuel à 400€
- d'autoriser à ce que la CCLL perçoive la caution de 400€.

Fait et délibéré en séance, le 23.09.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président